

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 16

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 4 avril, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Étaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, M. CUMIN Gérard, Mme CHANEAC Brigitte, M. PERRIN Roger, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, M. RICHARD Frédéric, Mme PLANTIER Honorine, M. MARION Jean François, Mme AUBERT Yolande, M. SANIEL Jean-Paul, Mme FONTANEL Sophie, M. BOUCHADON Thierry

Procurations :

M. SERRE Denis à M. CUMIN Gérard
Mme HORNEGG Johanna à Mme CHANEAC Brigitte
Mme GRATESOL Nicole à Mme ROURE Marie-Christine
M. CLAVEL Christophe à Mme PINET Monique
Mme LABAUNE Sophie à M. CHEYTION Antony
Mme SECCO Brigitte à M. PERRIN Roger
Mme BOS Elise à Dr CHABAL Jacques

Secrétaire de séance : M. PERRIN Roger

Délibération N° 021 – 2023

CONVENTION INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE AVEC VAL'EYRIEUX Année 2023-2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention doit être passée à la demande de la Communauté de Communes Val 'Eyrieux afin d'assurer des séances régulières de sensibilisation aux pratiques musicales en faveur des écoles maternelles et primaires pour l'année scolaire 2023-2024.

Les fiches d'inscription d'intervention musicale en milieu scolaire remplies par les directeurs/directrices concernent 10 classes.

Monsieur le Maire précise que le coût est un forfait unique de **800 €** pour 15 séances d'une heure maximum d'intervention musicale **soit pour 10 classes un total de 8 000 € à la charge de la commune.**

Monsieur le Maire, Président de Val 'Eyrieux, propose que Madame Marie-Christine ROURE, Adjointe aux affaires scolaires, signe la convention.

Il précise que le versement s'effectuera en deux fois, à raison d'une moitié versée dès la rentrée de septembre et le solde à l'issue des séances (soit en janvier, soit en juillet) sur service fait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Mme ROURE Marie-Christine à signer la convention pour l'année scolaire 2023-2024 avec la Communauté de Communes Val 'Eyrieux.

Dr. Jacques CHABAL
Maire du Cheylard



Affiché en Mairie le 13 avril 2023
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône
pour contrôle de légalité le 13 avril 2023